



## **Non au « Choc des savoirs », oui au choc des moyens et des salaires Toujours à l'offensive au 3eme trimestre !**

Depuis le mois de janvier, les personnels, à l'appel de nos organisations syndicales, sont mobilisés contre le « Choc des savoirs ». **Cet ensemble de mesures, du premier degré au second degré, dessine les contours d'un modèle d'École passiste et conservateur.** Il vise à généraliser le tri des élèves dès le plus jeune âge, notamment par les groupes de niveaux, mais aussi en conditionnant l'accès direct au lycée par la mise en place de classes prépa-seconde en LGT ou LP et en faisant du DNB une barrière à l'entrée au lycée.

**Ces mesures détériorent aussi nos métiers en remettant en cause notre liberté pédagogique.** Elles vont désorganiser nombre d'enseignements par la mise en place de barrettes dans un contexte de dégradation des conditions de travail. Elles dépossèdent les enseignant·es de leur expertise professionnelle notamment par la mise en place de manuels labellisés répondant à un modèle pédagogique unique issu du Conseil scientifique de l'Éducation nationale mais également par l'imposition d'évaluations nationales standardisées à tous les niveaux. Alors que les conditions de travail sont déjà dégradées, elles vont provoquer toujours plus de souffrance au travail. De plus, en supprimant les postes, en refusant de donner les moyens nécessaires pour fonctionner, en refusant les revalorisations indiciaires pour les personnels et en annonçant près de 700 millions d'euros de coupes budgétaires, le gouvernement fait le choix de l'austérité. Nous portons une toute autre ambition pour la jeunesse !

**Nos organisations ont impulsé une campagne qui fait bouger les lignes par des actions diverses et inscrites dans la durée.** Nous avons mené avec force et détermination la bataille des idées sur les groupes de niveaux, rassemblant une grande partie de la profession et des parents : dans la communauté éducative, comme au-delà, les groupes de niveaux apparaissent pour ce qu'ils sont, un dangereux outil de tri social des élèves. Mais c'est bien tout le « Choc des savoirs » qui est dangereux pour les élèves, les personnels et l'avenir de l'École publique. L'émotion et la colère ressenties par les communautés éducatives sont vives bien au-delà du collège. C'est bien le sens et les missions du service public et particulièrement la lutte contre la ségrégation sociale et scolaire qui sont percutés et remis en cause.

### **Un plan d'action dans la durée...pour gagner !**

Nos organisations continuent d'exiger l'abandon de l'ensemble des mesures « Choc des savoirs » et affirment qu'elles ne trieront pas les élèves à la rentrée. Elles exigent aussi un investissement massif (moyens et salaires des personnels) pour l'École publique et la réussite de tous les élèves. **Elles proposent un plan d'action pour tout le troisième trimestre afin de poursuivre et amplifier la mobilisation :**

- soutien à toutes les initiatives et actions en cours
- organisation d'actions sous des formes diversifiées et soutien à toutes les mobilisations locales (par exemple, grèves, pétition, réunions publiques, rassemblements, actions diverses d'écoles et d'établissements...),
- poursuite de la campagne de signatures de la pétition intersyndicale sur le « choc des savoirs »,
- poursuite de la campagne de signatures de la pétition intersyndicale pour demander la fin du caractère obligatoire des évaluations nationales standardisées et généralisées,
- organisation de réunions publiques avec les parents d'élèves,
- vote de motions en conseil des maîtres et en conseil d'école et vœux en CA contre le choc des savoirs,
- présentation en CA de propositions d'organisations pédagogiques qui permettent de ne pas trier les élèves,
- refus de constituer les groupes en conseils école-collège avec motion commune à lire dans cette instance,
- participation massive à la journée de mobilisation du 1er mai,
- organisation le samedi 25 mai d'une journée nationale d'action avec des manifestations en région et à Paris « contre le Choc des savoirs, pour le choc des moyens et des salaires pour l'École publique ».